

**JE M'INSCRIS** et renseigne les éléments suivants

Raison sociale .....  
 Nom .....  
 Prénom .....  
 Adresse .....  
 Code postal ..... Ville .....  
 Téléphone ..... Portable .....  
 Email .....  
 N° de votre passeport .....

### Accompagnant éventuel

Nom .....  
 Prénom .....  
 Email .....  
 N° de son passeport .....  
 Joindre une copie de son passeport

Votre passeport doit être valide plus de six mois après votre retour en France. **Joindre une copie de votre passeport.**

Objectif de votre participation à ce voyage .....

Je suis déjà adhérent de Xylofutur

J'adhère à Xylofutur selon le barème 2019 en vigueur

Réservation d'hôtel :    Single    Matrimonial    Twin

Je participe au Congrès et aux visites techniques du programme

Mon choix pour le 4 octobre :    Visites de Bâtiments    Visites industrielles

Si accompagnant :    Visites de Bâtiments    Visites industrielles

Nous signaler toute allergie  
ou régime alimentaire

**TARIFS VOYAGE :**    Chambre single : 3080 € TTC/pers.    Chambre twin/matrimoniale : 2750 € TTC/pers.

**Les tarifs sont fixés hors aide financière éventuelle et comprennent :** les vols A/R Paris-Québec + le transfert A/R aéroport-hôtel à Québec ; les visites techniques incluant les transports et déjeuners ; l'hôtel et les petits déjeuners ; l'accès au Congrès (Conférences, exposition, déjeuners) ; la soirée de Gala du mardi 1er octobre ; la soirée networking du 3 octobre ; les frais d'organisation et d'accompagnement du voyage ; l'assurance annulation (les conditions d'annulation vous seront envoyées avec la facture).

**Les tarifs ne comprennent pas :** les dîners sauf dîners de Gala et Networking ; les boissons et le transfert A/R domicile-aéroport Paris CDG.

### AIDE FINANCIERE de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'action collective WoodRise International

**Conditions d'éligibilité,** un montant de 650 € TTC vous sera accordé par Xylofutur dans les conditions suivantes :

Être Start Up ou PME (< 250 pers) ou ETI ou Centre de recherches ou Université ou Association ou Établissement public, et être implanté en Nouvelle-Aquitaine.

Pour un centre de recherches ou université : l'aide de 650 € TTC est accordée pour 2 personnes maximum,

Autres cas : l'aide de 650 € TTC est accordée pour 1 personne.

**MODALITES DE PAIEMENT** Avec le retour du bulletin d'inscription, merci de joindre un **règlement d'acompte** de 1540 € établi par chèque à l'ordre de **Xylofutur** pour encaissement immédiat.

Une facture vous sera envoyée à réception du bulletin d'inscription. Le solde, après déduction éventuelle de l'aide financière, sera à payer avant le 29 août 2019.

PARTENAIRE FINANCIER DE L'ACTION :



Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Fait à .....

le .....

Pôle de compétitivité Xylofutur, Campus Bordeaux Sciences Agro  
 1, Cours du Général de Gaulle - CS40201 - 33175 Gradignan cedex  
 06 41 33 27 22 - apolline.oswald@xylofutur.fr

signature et cachet de l'entreprise

#### ARTICLE 1

Avec le retour du bulletin d'inscription, un règlement d'acompte de 1540 € établi par chèque à l'ordre de Xylofutur est joint pour encaissement immédiat.

Une facture vous sera envoyée à réception du bulletin d'inscription. Le solde, après déduction éventuelle de l'aide financière, sera à payer avant le 29 août 2019. En cas de non-respect des délais de règlement, Xylofutur se réserve le droit d'annuler l'inscription et d'en imputer la responsabilité à l'entreprise.

La structure employant le participant est à jour de sa cotisation à Xylofutur au moment de l'inscription.

#### ARTICLE 2

L'entreprise inscrite aux événements renonce à tenir le Pôle de Compétitivité Xylofutur responsable des dommages résultant de l'inexécution ou de la mauvaise exécution d'une des prestations, ainsi que des opérations connexes proposées par les organisateurs et dont Xylofutur ne détient pas la maîtrise d'œuvre principale. Xylofutur ne pourra pas être tenu responsable des modifications éventuelles du programme professionnel « Voyage Québec Woodrise 2019 ».

#### ARTICLE 3 - ENGAGEMENT PAR RAPPORT AU VOYAGE QUÉBEC WOODRISE 2019

L'entreprise s'engage à remplir pour sa participation à l'opération, dans les délais impartis, l'ensemble des documents nécessaires. Ceux-ci seront transmis signés par courrier ou e-mail.

Xylofutur se réserve le droit d'annuler la participation d'une entreprise et de lui en imputer la responsabilité, si celle-ci ne fournit pas à Xylofutur dans les délais impartis, les éléments et documents nécessaires à la bonne finalité du voyage. Dans ce cas, il ne pourra pas être demandé à Xylofutur le remboursement des frais engagés par le participant.

#### ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ANNULATION

De la part des participants :

Une assurance annulation est comprise dans le tarif de vente. Elle couvre les annulations en cas de maladie grave, accident grave, décès, licenciement économique, destruction ou vol dans les locaux professionnels ou privés. Les dispositions générales de l'assurance annulation peuvent vous être envoyées sur demande.

En cas d'annulation sans motif compris dans l'assurance annulation, les pénalités seront les suivantes :

- Avant le 13 mai 2019 : retenue de 1000 € sur l'acompte déjà versé,
- Entre le 14 mai et le 28 août 2019 : pénalités équivalentes à l'acompte versé soit 1540 €,
- Après le 29 août 2019 : pénalités de 100 % du montant total de la facture.

L'entreprise voulant annuler sa participation devra adresser un courrier recommandé à Xylofutur - Campus Bordeaux Sciences Agro, 1, Cours du Général de Gaulle, CS 40201 - 33175 Gradignan cedex. La date d'annulation est celle de la réception du courrier recommandé par Xylofutur.

L'annulation partielle ou totale d'un ou de plusieurs membre(s) du groupe entraîne des pénalités ou la perte des tarifs préférentiels négociés pour les billets d'avions et les hôtels pour l'ensemble du groupe. Dans cette hypothèse, Xylofutur recherchera avec le démissionnaire des remplaçants et se réserve le droit de répercuter les pénalités et les coûts dus à ces annulations dans la facture finale de chacun des participants si aucun remplaçant n'est trouvé.

#### ARTICLE 5 - RÉVISION DES PRIX

Les prix ont été calculés au taux de change suivant : 1 \$ canadien = 0,67 €. Les tarifs restent sous réserve de modification en cas : d'une hausse du taux de change de plus de 2 %, d'une hausse du kérosène ou des taxes d'aéroport, de l'imposition de nouvelles taxes d'aéroport, de sécurité, gouvernementales ou de l'augmentation des primes d'assurance de transport.

#### ARTICLE 6

Si le nombre minimum de 10 participants n'était pas atteint, Xylofutur se réserve la possibilité de modifier ou d'annuler cette opération et vous en informera immédiatement. Le nombre maximum de participants est fixé à 15 personnes.

#### ARTICLE 7 - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Sont éligibles les Start Up, PME, ETI, Structures de transfert de technologies, Centres de ressources technologiques, Centres de Recherches, Établissements Publics, Associations contribuant au rayonnement de l'écosystème à l'international ou ayant des intérêts économiques pour des coopérations internationales (import/export, implantations, attractivités), et implantés en Nouvelle-Aquitaine. L'aide proposée par la Région Nouvelle-Aquitaine relève du Régime cadre exempté de notification N° SA.40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) et du Règlement UE N°1407/2013 de minimis.

#### ARTICLE 8

Le présent règlement est soumis à la loi française.

#### ARTICLE 9

En cas de litiges, seuls les tribunaux de Bordeaux seront compétents.